

<b>Zeitschrift:</b>	Theologische Zeitschrift
<b>Herausgeber:</b>	Theologische Fakultät der Universität Basel
<b>Band:</b>	41 (1985)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Tradition et composition dans les Actes de Thècle : état de la question
<b>Autor:</b>	Rordorf, Willy
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-878321">https://doi.org/10.5169/seals-878321</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Tradition et composition dans les Actes de Thècle

*Etat de la question\**

### I

La littérature hagiographique chrétienne a conservé le souvenir d'une jeune fille convertie par l'apôtre Paul qui, ayant subi des épreuves peu communes à la suite de sa conversion, ne serait morte qu'à un âge avancé.<sup>1</sup> Selon la légende plus développée, elle ne serait même pas décédée, mais se serait enfondée vivante dans une fente d'un rocher. A Séleucie en Asie-Mineure où le culte de Thècle était florissant depuis le IV<sup>e</sup> siècle, on montrait la grotte où la sainte aurait vécu ses dernières années, de même que le bout de son manteau sortant du rocher, dernier vestige visible de la disparue.<sup>2</sup>

En fait, le récit de Thècle qui porte différents titres dans la littérature hagiographique – je l'appellerai dans la suite, par commodité, les Actes de Thècle – faisait partie primitivement d'un roman-fleuve, à savoir des Actes de Paul, conservés malheureusement dans un état fragmentaire, roman qui racontait les voyages de l'apôtre jusqu'à son martyre à Rome. On peut affirmer l'appartenance des Actes de Thècle aux Actes de Paul sur la base de plusieurs indices que je me bornerai à énumérer:

- a) Avant de faire intervenir Thècle, au chapitre 7, les Actes de Thècle racontent, avec beaucoup de détails, l'accueil et la prédication de l'apôtre Paul à Iconium;
- b) le récit des Actes de Thècle commence de manière abrupte: «Comme Paul, après la fuite d'Antioche, montait vers Iconium...», présupposant des événements racontés déjà précédemment;
- c) une version copte des Actes de Paul, conservée sur un papyrus du Ve siècle et appartenant à la Universitätsbibliothek de Heidelberg, confirme cette hypothèse: elle fait précéder les Actes de Thècle de l'épisode de la persécution de l'apôtre à Antioche;<sup>3</sup>

\* Cette étude est dédiée à Markus Barth à l'occasion de ses 70 ans. Le grand connaisseur de l'apôtre Paul y trouvera un aspect du paulinisme du II<sup>e</sup> siècle qui – bien qu'il soit déjà très éloigné de l'apôtre – garde malgré tout son importance. Il verra également que les historiens s'efforcent de travailler avec les mêmes méthodes que les exégètes.

<sup>1</sup> Cf. L. Vouaux, *Les Actes de Paul et ses lettres apocryphes*, Paris 1913.

<sup>2</sup> Cf. G. Dagron, *Vie et miracles de sainte Thècle*, Bruxelles 1978.

<sup>3</sup> Cf. C. Schmidt, *Acta Pauli aus der Heidelberger koptischen Papyrushandschrift Nr. 1* (1905), réimpr. Hildesheim 1965.

d) par ailleurs, les caractéristiques du style et du vocabulaire de la narration des Actes de Paul conservée en grec<sup>4</sup> ressemblent tellement à ceux des Actes de Thècle qu'on ne peut guère douter de l'identité de l'auteur des deux récits;

e) un témoignage patristique vient confirmer l'impression qui se dégage du texte lui-même: en effet, Tertullien, au début du IIIe siècle, parle des Actes de Paul, dans son traité *De baptismo* 17,5, mais ce qu'il en dit se réfère en fait à l'histoire racontée dans les Actes de Thècle; il a donc dû connaître les Actes de Paul dans leur version intégrale, y compris les Actes de Thècle.<sup>5</sup>

La conclusion qui s'impose à partir de ces observations est la suivante: pour les besoins du culte de Thècle – en Orient, son jour de fête est le 24, en Occident, le 23 septembre – les Actes de Thècle ont été séparés du reste des Actes de Paul. Heureusement d'ailleurs; ainsi, ils ne subirent pas le sort des Actes de Paul qui, jugés apocryphes, ne furent bientôt plus copiés dans l'Eglise officielle.<sup>6</sup>

Que savons-nous de l'auteur des Actes de Paul qui fut donc également l'auteur des Actes de Thècle? Le même Tertullien, dans le passage cité de son ouvrage *De baptismo* (17,5) dit que l'auteur était un presbytre d'Asie qui avait composé l'ouvrage «par amour de Paul», mais, convaincu de fraude, avait abandonné sa fonction. Voilà une notice précieuse qui nous fournit 4 renseignements:

a) L'ouvrage a été composé en Asie, ce qui signifie soit, de manière générale, l'Asie-Mineure, soit, de manière précise, la province dont Ephèse était la capitale;

b) le témoignage de Tertullien nous donne le *terminus ante quem* de la rédaction des Actes de Paul: à la fin du IIe siècle, les Actes de Paul sont déjà connus en Afrique du Nord;

c) l'auteur est un presbytre, donc un ministre de l'Eglise<sup>7</sup>;

<sup>4</sup> Cf. en particulier C. Schmidt, W. Schubart, ΠΡΑΞΕΙΣ ΠΑΥΛΟΥ. Acta Pauli. Nach dem Papyrus der Hamburger Staats- und Universitäts-Bibliothek, Glückstadt-Hamburg 1936.

<sup>5</sup> Cf. l'édition de J.G.Ph. Borleffs dans CCL 1 (1954) 291, 23–292,28.

<sup>6</sup> La même chose est vraie p.ex. de la dernière partie des Actes de Jean racontant la mort de l'apôtre; cf. E. Junod – J.-D. Kaestli, Acta Iohannis, CC, Series apocryphorum 1, vol. I, Turnhout 1983, 30ss.

<sup>7</sup> Signalons d'ailleurs que le seul manuscrit latin conservé du *De baptismo*, le codex Trecensis 523, lit «presbites», ce qui signifie qu'une femme âgée, probablement une veuve (cf. G.W.H. Lampe, A Patristic Greek Lexicon, 1965, 1131) pourrait être l'auteur; voir S.L. Davies, The Revolt of the Widows, 1980, 107s., et infra, 10.

d) mais son admiration pour l'apôtre Paul l'a poussé trop loin: le roman qu'il a consacré à son héros, lui a coûté sa place.<sup>8</sup>

Retenons que les Actes de Paul sont de date assez ancienne, qu'ils ont été écrits avant la fin du IIe siècle, peut-être même au milieu du IIe siècle, et qu'ils sont l'œuvre d'un auteur qui appartenait à la «Grande Eglise», donc l'Eglise majoritaire, en Asie.

Quel est le contenu des Actes de Thècle auxquels mon étude se limitera? Donnons-en rapidement un résumé! L'apôtre Paul prêche à Iconium. Son message se concentre en une série de macarismes où se trouvent juxtaposés ceux que nous connaissons de Matthieu 5 avec d'autres de tournure nettement encratite (chap. 5): «Heureux les purs en leur cœur, car ce sont eux qui verront Dieu; heureux ceux qui gardent la chasteté de leur chair, car ce sont eux qui seront les temples de Dieu; heureux les continents, car c'est à eux que Dieu parlera»; même une parole de Paul apparaît sous forme de macarisme: «Heureux ceux qui ont des femmes comme s'ils n'en avaient pas, car ce sont eux qui auront Dieu comme héritage» (cf. I Cor 7,29). Thècle, une jeune fille de bonne famille, qui écoute la prédication de l'apôtre de la maison voisine, est fascinée par ce message. Elle oublie de boire et de manger, ce qui fait le désespoir de sa mère Théoclie et de son fiancé Thamyris. Celui-ci, jaloux, dénonce l'apôtre Paul comme un magicien qui ensorcelle les jeunes gens de la ville de sorte qu'ils ne veulent plus se marier. Paul est jeté en prison. Thècle, de nuit, l'y rejoint. Le lendemain, à la découverte de cette fugue, Paul est flagellé et chassé hors de la ville, Thècle – à la demande de sa mère! – condamnée au bûcher «afin que toutes les femmes instruites par cet homme soient épouvantées» (chap. 20). Cependant Thècle échappe au supplice, une pluie orageuse ayant éteint le feu. Elle rejoint l'apôtre qui s'est caché dans un tombeau, et ils vont ensemble à Antioche. Là, un nouvel incident se produit: un notable de la ville voit Thècle dans la rue et, pensant qu'elle est une prostituée, veut l'embrasser. Indignée, elle lui arrache la couronne, ce qui est considéré comme un acte sacrilège; elle est condamnée aux fauves et confiée, dans l'attente des jeux, à Tryphaine, une veuve de famille royale qui s'est offerte de la prendre chez elle, à la place de sa propre fille récemment décédée. Le jour des jeux, Thècle est jetée

<sup>8</sup> On peut même avoir l'impression qu'il s'agit là d'une calomnie inventée pour jeter le discrédit sur les Actes de Paul; cf. S. Reinach, Thékla, Annales du Musée Guimet 35 (1910) 136 ss.

dans l'arène devant plusieurs animaux sauvages: lions, ours, taureaux; miraculeusement, aucune bête ne peut lui faire du mal. Croyant que son dernier jour est arrivé, Thècle se jette même dans un bassin d'eau où il y a des phoques, pour se donner le baptême. Tryphaine qui assiste au spectacle s'évanouit, on la croit morte. Embarrassé par cet incident, le gouverneur relâche Thècle qui retrouve l'apôtre Paul – celui-ci avait curieusement disparu de la scène – à Myre; ayant entendu tout ce qui lui est arrivé, Paul lui permet d'enseigner la parole de Dieu. Elle part pour Iconium où elle retrouve sa mère, puis s'en va pour Séleucie. Là, le texte se termine d'une manière abrupte: «Ayant éclairé beaucoup de gens par la parole de Dieu, elle s'endormit d'un beau sommeil» (chap. 43).

## II

Qu'en est-il de ce récit? S'agit-il d'une pure fiction ou d'une histoire vraie, du moins en partie? Quand on étudie l'évolution de la recherche sur les Actes de Thècle depuis cent ans, on assiste à un parcours en zig-zag entre les deux extrêmes qui, à deux reprises, a abouti à un consensus du «juste milieu».<sup>9</sup>

Passons en revue les deux périodes de la recherche auxquelles je fais allusion!

1. Le premier qui s'est penché de manière véritablement critique sur ce texte est C. Schlau, dans sa monographie intitulée *Die Acten des Paulus und die ältere Thekla-Legende. Ein Beitrag zur christlichen Literaturgeschichte* (1877). Ce chercheur arrive à la conclusion (p. 88ss.) que nous n'avons aucun moyen de déceler un noyau historique dans le récit de Thècle. La manière dont les voyages de l'apôtre Paul et son enseignement sont présentés dans les Actes de Thècle, nous invite plutôt à la prudence; l'existence d'une Thècle qui s'est baptisée elle-même n'est pas à exclure, mais ne peut pas être prouvée. Le fait que les Pères de l'Eglise mentionnent fréquemment Thècle ne veut rien dire, puisque ceux-ci dépendent à leur tour des Actes de Thècle. R.A. Lipsius, l'auteur de l'édition critique des Actes de Thècle qui a été réédité récemment<sup>10</sup> se rallie au jugement de C. Schlau, dans son grand ouvrage consacré aux Actes apocryphes des

<sup>9</sup> L'histoire intellectuelle semble en effet souvent suivre la loi dialectique que Hegel a voulu y discerner!

<sup>10</sup> *Acta apostolorum apocrypha I* (1981), réimpr. Darmstadt 1959.

apôtres.<sup>11</sup> Du côté français, A. Rey, élève d'A. Sabatier, tout en attaquant R.A. Lipsius à propos de son hypothèse de l'existence d'Actes de Thècle gnostiques primitifs, le rejoint sur ce point. Voici ce qu'il dit à la fin du chapitre sur le caractère de l'ouvrage: «Nous avons donc bien là une création. Thecla, le personnage principal des *Acta*, est une héroïne de roman, digne en tous points de devenir une sainte, mais qui n'a jamais existé. Notre écrit est la source de toute sa légende».<sup>12</sup>

Or, à la même époque, il y a un groupe d'érudits qui sont plus optimistes. Il s'agit de Th. Zahn, de W.M. Ramsey et de F.C. Conybeare. Th. Zahn<sup>13</sup>, selon son habitude, essaie de faire confiance aux textes jusqu'à la preuve du contraire. Ainsi le témoignage de Jérôme (*De viris illustribus* 7) selon lequel le presbytre d'Asie, auteur des Actes de Paul, fut jugé «devant Jean» (l'apôtre), devient pour lui une indication du *terminus ante quem* pour la rédaction de l'ouvrage qu'il situe par conséquent entre 90 et 120; et il trouve beaucoup d'arguments intelligents pour appuyer à tout prix son hypothèse. Ne donnons-en qu'un exemple. A. von Gutschmid avait démontré, dès 1864<sup>14</sup>, qu'une reine Tryphaine a vraiment existé: elle était la veuve du roi Cotys de Thrace et la mère de Polémon II, roi du Pont entre 38–63 de notre ère. Elle peut avoir résidé à Iconium pendant le temps où les événements supposés dans le récit de Thècle devaient se dérouler. Tryphaine était même une parente de l'empereur Claude. Or, tandis que Gutschmid en avait déduit qu'on avait apparemment gardé le souvenir de Tryphaine dans la région pendant 150 ans, Th. Zahn se réfère au contraire à cette évidence historique pour en tirer la preuve qu'au moins cet épisode du récit a été mis par écrit très peu de temps après les événements, tant que les fidèles les plus âgés pouvaient encore raconter ce dont ils avaient été témoins du temps de Paul et de la reine Tryphaine.<sup>15</sup>

W.M. Ramsey<sup>16</sup> va dans la même direction. Il croit pouvoir distinguer entre un récit primitif qui devait être écrit au Ier siècle, et l'ouvrage révisé

<sup>11</sup> Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden II,1 (1887), réimpr. Amsterdam 1976, 464ss.

<sup>12</sup> Etude sur les *Acta Pauli* et *Theclae* et la légende de Thecla, Paris 1890, 59.

<sup>13</sup> Geschichte des Neutestamentlichen Kanons, II,1, Erlangen–Leipzig, 1890, 892ss.

<sup>14</sup> Die Königsnamen in den apokryphen Apostelgeschichten, Rhein. Museum 19 (1864) 177–179.

<sup>15</sup> Op.cit., 907.

<sup>16</sup> The *Acta of Paul and Thekla*, in: The Church in the Roman Empire Before A.D. 170 (1893), réimpr. Baker Book House 1954, 375–428.

entre 130–150 que Tertullien avait sous les yeux. Un argument de poids est pour lui le fait que les Actes de Thècle font allusion, au chap. 3, à une «route royale» qui n'existe plus au IIe siècle.<sup>17</sup> Par ailleurs, se basant sur un panégyrique pseudo-chrysostomien tardif,<sup>18</sup> il élimine du récit primitif l'épreuve du feu que Thècle doit subir à Iconium. Cela lui permet de garder la majeure partie des Actes de Thècle comme récit authentique! F.C. Conybeare enfin, qui traduit la version arménienne des Actes de Thècle éditée à Venise en 1874<sup>19</sup>, jubile: la plupart des additions de la révision de l'ouvrage entre 130–150 supposées par Ramsey sont absentes de la version arménienne; celle-ci doit représenter un texte resté très fidèle à l'original! Malheureusement, la version arménienne est faite d'après la version syriaque du Ve siècle qui, elle, a la plupart de ces mêmes «additions»; par conséquent, la version arménienne n'a pas le poids que Conybeare lui attribue pour la reconstitution du texte primitif des Actes de Thècle, car elle semble avoir laissé de côté quelques détails qui embarrassaient le traducteur, et qui embarrassent, bien sûr, le lecteur moderne.

Comme souvent, A. von Harnack<sup>20</sup> a essayé, en pesant à leur juste valeur les arguments avancés par les uns et par les autres, de présenter une synthèse pondérée qui se tienne. Harnack se réfère d'abord aux arguments de Ramsey démontrant une révision des Actes de Thècle entre 130–150, pour réfuter la datation précoce entre 90–120 proposée par Zahn; ensuite il s'en prend à l'hypothèse de Ramsey qui postule l'existence d'un écrit primitif datant des années 50–70. Rien n'oblige à supposer un texte écrit. Il suffit d'admettre que l'auteur n'a pas tout inventé, mais que son récit se base sur une tradition orale qui a évolué pendant un siècle, tout en gardant quelques traits originaux. Il est impossible de faire le partage entre l'histoire, les additions légendaires de la tradition orale et les ajouts de l'auteur de l'ouvrage écrit. Harnack pense d'ailleurs qu'une Thècle a bien vécu à Iconium, qu'elle a été convertie par l'apôtre Paul, qu'elle a rencontré

<sup>17</sup> Op.cit., 31 ss.

<sup>18</sup> La fin de ce panégyrique a été retrouvée récemment: M. Aubineau, Le panégyrique de Thècle, attribué à Jean Chrysostome (BHG 1720): la fin retrouvée d'un texte mutilé, AnBoll 93 (1975) 349 ss.

<sup>19</sup> The Armenian Apology and Acts of Apollonius and Other Monuments of Early Christianity, Londres 1896, 49–88.

<sup>20</sup> Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius I, 2, 21958, 493 ss.

Tryphaine, qu'elle a souffert à cause de sa foi chrétienne et qu'elle a baptisé et évangélisé.<sup>21</sup>

2. La deuxième période est inaugurée par les découvertes papyrologiques de C. Schmidt. Celui-ci peut en effet publier des parties des Actes de Paul entièrement inconnues jusqu'alors, conservées dans la version copte du papyrus de Heidelberg, et dans un papyrus grec de Hambourg.<sup>22</sup> Sur la base de cette documentation élargie, C. Schmidt en arrive à une prise de position très sceptique quant à l'historicité du récit, car la différence p. ex. entre l'itinéraire de l'apôtre Paul apparaissant dans les Actes des apôtres canoniques et dans les Actes de Paul est telle qu'une harmonisation entre les deux s'avère impossible. C. Schmidt dit en conclusion: «Auf einer schmalen geschichtlichen Basis aufgebaut, reiht sich Legende an Legende; nirgendwo bietet sich ein Lichtblick auf einen sicheren historischen Boden; alles ist in den Nebel der Dichtung gehüllt».<sup>23</sup>

Par ailleurs, toute une série d'études de l'époque sont consacrées à l'analyse d'une influence possible de la littérature hellénistique, romanesque et arétagologique sur les Actes apocryphes des apôtres, analyse qui a tendance à renforcer la conviction que ceux-ci sont le produit de la fiction pure.<sup>24</sup>

Néanmoins, il y a encore des gens qui essaient de prouver l'historicité de Thècle. Prenons comme exemple S. Reinach<sup>25</sup> qui écrit: «On comprendrait très bien qu'un témoin de sa prédication (sc. de Paul) d'alors, – un des fils d'Onésiphore, par exemple, – devenu prêtre de l'église d'Ephèse, ait pu, de bonne foi, mettre dans la bouche de Paul des discours qui semblerent plus tard presque hérétiques et des actes qui venaient à l'appui de ces discours... Ainsi, le fond de l'histoire de Thékla – j'insiste sur le mot *fond*, car aucun des textes actuels ne peut être tenu pour authentique – n'est pas seulement le plus ancien des écrits chrétiens que l'Eglise qualifie d'*apocryphes*; il est, réserve faite des épîtres de Paul, le plus ancien ouvrage chrétien que nous possédions».<sup>26</sup>

<sup>21</sup> E. Rolffs (in: *Handbuch zu den Neutestamentlichen Apokryphen*, 1904, 375ss., et in: *Neutestamentliche Apokryphen*, 2<sup>e</sup> édition, 1924, 194) et L. Vouaux, op.cit. (n. 1), 128, suivent A. von Harnack.

<sup>22</sup> cf. n. 3 et 4.

<sup>23</sup> Op.cit. (n. 3), 215; cf. op.cit. (n. 4), 111 s. C. Holzhey, *Die Thekla-Akten. Ihre Verbreitung und Beurteilung in der Kirche*, München 1906, 28ss., est du même avis.

<sup>24</sup> Cf. l'excellent résumé de J.-D. Kaestli, *Les principales orientations de la recherche sur les Actes apocryphes*, in: *Les Actes apocryphes des apôtres*, Genève 1981, 57ss.

<sup>25</sup> Art.cit. (n. 8), 131 et 136.

<sup>26</sup> Dans le même sens: H. Leclercq, *Les Martyrs*, I: les Temps Néroniens et le Deuxième Siècle, Tours-Paris 1921 (il se réfère à D. Cabrol, 164).

Il faut attendre le milieu de notre siècle pour trouver un nouvel essai de synthèse qui tienne compte de tous les acquis et présente une position nuancée. Ce souci caractérise les travaux de W. Schneemelcher qui est le meilleur connaisseur actuel des Actes de Paul.<sup>27</sup> Le savant allemand reconnaît d'emblée qu'avec les Actes de Thècle, nous sommes sur le terrain de la légende et non de l'histoire.<sup>28</sup> Il n'y a aucun sens à chercher – à la manière d'un Zahn et d'un Ramsay – les réminiscences historiques dans cet ouvrage, mais il y a un sens – et voilà la nouvelle nuance par rapport à C. Schmidt – d'essayer de distinguer entre tradition et composition dans cet ouvrage. Cet effort n'est pas voué à l'échec, puisqu'on peut déceler, dans le texte tel qu'il nous est transmis, les traces d'une activité rédactionnelle maladroite de l'auteur. Un exemple: il est frappant de constater que Paul qui porte la responsabilité de la conversion à la continence d'un bon nombre de femmes à Iconium n'est que chassé hors de la ville, tandis que Thècle, une de ses victimes innocentes, est condamnée au supplice du feu. Ensuite, quand Thècle survit à cette épreuve, elle doit chercher l'apôtre qui a disparu sans laisser de message pour elle. Et W. Schneemelcher de conclure: «D.h. doch aber, dass der Verfasser der *Acta Pauli* in den *Acta Pauli et Theclae* selbständig tradierte Theclatradiationen in sein Wert eingefügt hat, diese Traditionen allerdings... selbständig bearbeitet hat».<sup>29</sup> J'ajoute tout de suite qu'on pourrait démontrer la même disparition soudaine et énigmatique de l'apôtre quand de nouvelles difficultés surgissent pour Thècle à son arrivée à Antioche (chap. 26); et après être sortie indemne de l'arène, elle doit de nouveau chercher l'apôtre qui est parti pour Myre. W. Schneemelcher, dans sa traduction des Actes de Paul, dit en résumé: «Der Verf. der AP (= Actes de Paul)... hat seinen Stoff selbständig gesammelt und angeordnet. Dabei ist er sicher weithin einer umlaufenden Legendentradition gefolgt, hat aber die vorgefundene Bausteine so bearbeitet, dass die Scheidung von Tradition und Komposition nicht einfach ist».<sup>30</sup>

<sup>27</sup> Il est l'éditeur de la nouvelle édition des Neutestamentliche Apokryphen (3<sup>e</sup> 1964, 4<sup>e</sup> éd. en préparation) où il s'est occupé des Paulusakten, II, 221–270. Voir en outre ses articles sur les Actes de Paul, in: Gesammelte Aufsätze zum Neuen Testament und zur Patristik, Thessaloniki 1974, 204ss.; 223ss. et en particulier: Die Acta Pauli. Neue Funde und neue Aufgaben, 182ss.

<sup>28</sup> Art.cit. (n. 27), 190.

<sup>29</sup> Art.cit. (n. 27), 196; cf. Neutestamentliche Apokryphen, 3<sup>e</sup> 1964, II, 228.

<sup>30</sup> Neutestamentliche Apokryphen, 3<sup>e</sup> 1964, II, 239. A la même page, W. Schneemelcher critique aussi la thèse de R. Kasser (RThPh 93 [1960] 57) selon laquelle l'auteur des Actes de Paul aurait publié son roman par morceaux détachés.

## III

W. Schneemelcher a montré clairement une des tâches de la recherche future sans l'entreprendre lui-même. J'ai reçu pour recension<sup>31</sup> un livre d'un chercheur américain qui s'attelle à cette tâche. L'auteur s'appelle D.R. MacDonald, et sa monographie s'intitule *The Legend and the Apostle. The Battle for Paul in Story and Canon* (1983). Il vaut la peine d'en parler avec quelque détail. Car le petit livre de MacDonald réussit, à mon avis, à faire un pas en avant dans l'élucidation du problème difficile de la relation entre tradition et composition dans les Actes de Thècle. A vrai dire, MacDonald consacre son étude également au Martyre de Paul et à un autre épisode des Actes de Paul qui se déroule à Ephèse, où les résultats auxquels il aboutit sont tout aussi intéressants; mais je me limiterai, dans mon étude, à ce qu'il dit des Actes de Thècle. Il faut aussi dire d'emblée que le jeune chercheur américain en question a beaucoup d'imagination et construit parfois hypothèse sur hypothèse. Mais même si l'on fait abstraction du «trop plein», il reste suffisamment de thèses nouvelles pour susciter l'intérêt du lecteur.

Comme W. Schneemelcher, MacDonald renonce à trouver des réminiscences historiques dans les Actes de Thècle. Tout au plus, il pense que Thècle a existé.<sup>32</sup> Mais il lui tient à cœur de démontrer que l'auteur des Actes de Paul, en composant son ouvrage, a dû se référer à des légendes orales. Pour ce faire, il a recours d'abord à des critères externes, puis à un critère interne. Les critères externes sont minces: l'existence historique de la reine Tryphaine que la recherche avait reconnue depuis longtemps, et le récit d'une légende païenne conservée chez Hyginus qui présente une certaine similitude avec l'histoire de Thècle.<sup>33</sup> Plus importante est l'introduction d'un nouveau critère interne: est-ce qu'on peut déceler, dans le texte écrit, des structures qui viennent du récit oral? MacDonald s'appuie ici sur les recherches faites à propos du style folklorique, en particulier par A. Olrik.<sup>34</sup> D'après ces recherches, il y aurait quelques «lois» caractéristi-

<sup>31</sup> Elle va paraître simultanément dans *Cristianesimo nella storia* (= 6, 1985, 148–151) et dans *The Second Century* (4/3, 1985).

<sup>32</sup> Cependant, l'argument de l'extension de la vénération de Thècle (29) ne peut pas convaincre, puisque les Actes de Thècle, tôt séparés des Actes de Paul, ont visiblement contribué à cette extension.

<sup>33</sup> Il s'agit de Hagnodice qui doit se déguiser en homme pour apprendre la gynécologie; quand son déguisement est découvert, elle est persécutée, mais défendue par les femmes.

<sup>34</sup> *Epic Laws of Folk Narrative*, in: *The Study of Folklore*, Prentice-Hall, 1965, 131–141.

ques du style du récit oral populaire. Ces «lois» – qui ne sont d'ailleurs pas reconnues par tous les chercheurs – ne sont pas toutes de la même valeur. L'observation p.ex. que le récit s'ouvre calmement pour atteindre une climax, et qu'il se termine aussi calmement, est une évidence qui s'applique également aux récits écrits, de même que la «loi» de la concentration du récit autour d'un héros ou d'une héroïne, contrasté(e) par des antagonistes. Je me limiterai à la description des points qui me semblent être les plus fructueux.

a) Souvent, dans un récit populaire, on rencontre l'existence de figures de «jumeaux», c'est-à-dire de personnes qui n'ont pas de psychologie propre, mais qui agissent et parlent toujours ensemble, sans se distinguer. Cette loi joue pleinement dans les Actes de Thècle, et dans les Actes de Paul de manière générale.<sup>35</sup>

b) Dans les récits populaires, le déroulement de l'histoire est simple, linéaire, chronologique (en anglais: single-stranded). Quand une information sur le passé doit être donnée, elle apparaît dans un dialogue. Cette règle s'applique également aux Actes de Paul en général, et aux Actes de Thècle en particulier.<sup>36</sup>

c) Une loi très universelle des récits oraux populaires est le plaisir de la répétition. Des scènes se répètent pour augmenter la tension. C'est très typiquement le cas dans les Actes de Thècle où les événements d'Iconium sont en quelque sorte dédoublés par ceux d'Antioche.<sup>37</sup> Si l'on n'est pas attentif à cette loi du récit populaire, on a plutôt tendance à dire que ces «doublets» trahissent l'amalgame de traditions hétérogènes.<sup>38</sup>

d) Le récit populaire aime présenter des scènes de tableaux où l'action se concentre dans une image plastique. Il me semble, en effet, que tous les Actes de Thècle sont comme une série de scènes de tableaux.<sup>39</sup>

e) En appendice, et se référant à un autre chercheur<sup>40</sup>, MacDonald fait encore état d'une loi supplémentaire, celle des «inconséquences narratives» qui viennent du fait qu'un narrateur ne peut pas relire son récit,

<sup>35</sup> Cf. les paires Démas et Hermogène, Simmias et Zénon, Lemma et Ammia, Artémille et Euboula, Cléobius et Myrte, Luc et Tite, Parthénius et Phréatas, Longus et Cestus.

<sup>36</sup> Cf. p.ex. l'épisode d'Ephèse.

<sup>37</sup> Double supplice de l'héroïne d'où elle sort indemne; parallèle entre le supplice de Thècle à Antioche et celui de Paul à Ephèse.

<sup>38</sup> Cf. aussi G. Dagron, op.cit. (n.2), 33, n.4.

<sup>39</sup> MacDonald ne mentionne que les deux scènes de supplice, mais on pourrait le montrer à propos de beaucoup d'autres scènes.

<sup>40</sup> A. B. Lord, *The Singer of Tales*, réimpr. Atheneum Publishers, 1978.

comme un auteur, pour harmoniser entre elles les différentes parties de son récit. Aussi ces «inconséquences narratives» apparaissent-elles dans les Actes de Thècle.<sup>41</sup>

La suite du livre de MacDonald n'intéresse pas directement notre sujet, mais vaut la peine d'être mentionnée. MacDonald essaie de cerner le *Sitz im Leben* des légendes orales mises par écrit dans les Actes de Paul. Il arrive à la conclusion que ces légendes, et en particulier celles contenues dans les Actes de Thècle, ont été racontées par des femmes. Arguments: ce sont les femmes qui-d'après le témoignage de Tertullien – s'intéressent surtout à ce récit; tout le récit révèle d'ailleurs une sensibilité féminine<sup>42</sup>; et c'est en Asie-Mineure – lieu d'origine de la légende – que les femmes ont eu, aux origines chrétiennes, une place importante dans les communautés. Par ailleurs, on peut affirmer que les légendes orales contenues dans les Actes de Paul émanent d'un milieu en opposition à la Cité et à la famille qui sont les deux piliers de la société. Ce courant de pensée devait être bien représenté dans les milieux populaires d'Asie-Mineure au IIe siècle.

Ce qui amène l'auteur à sa thèse principale: il croit pouvoir affirmer – je ne peux pas ici résumer son argumentation – que les Epîtres pastorales sont écrites pour répondre à ces légendes apocryphes sur Paul. «Quant aux fables impies, commérage de vieille femme, rejette-les», dit I Tim. 4,7. Et c'est vrai que les Epîtres pastorales, à la différence des Actes de Paul et des Actes de Thècle, prêchent le bien-fondé du mariage, la soumission de la femme à l'homme, le respect des ministres et des autorités, et mettent en garde contre certaines formes d'ascèse. Par ailleurs, on ne peut pas ne pas voir les ressemblances entre les Actes de Paul et les Epîtres pastorales, ressemblances qui s'expliquent mieux si l'on admet une tradition commune dont dépendent les deux.<sup>43</sup>

Et MacDonald de conclure que, bien que les Pastorales aient remporté la victoire dans la «bataille» du paulinisme du IIe siècle, en entrant dans

<sup>41</sup> Thècle semble p. ex. deux fois se jeter à l'eau, chap. 34. La comparaison avec la refonte littéraire de la Vie de Thècle par Ps.-Basile, au Ve siècle, pourrait encore mieux faire apparaître les structures du récit oral conservées dans les Actes de Thècle.

<sup>42</sup> Les protagonistes sympathiques sont des femmes, les hommes leur sont pour la plupart hostiles.

<sup>43</sup> Je suis arrivé à la même conclusion dans un exposé intitulé «In welchem Verhältnis stehen die apokryphen Paulusakten zur kanonischen Apostelgeschichte und zu den Pastoralbriefen?», à paraître dans les Actes de la IXe Conférence internationale d'études patristiques d'Oxford.

le canon du Nouveau Testament, il faudrait aujourd’hui être attentif au fait qu’à côté des Pastorales, il y a eu une tradition paulinienne qui se réclame également de l’apôtre et qui, tout unilatérale qu’elle soit à son tour, peut compléter de manière heureuse le message des Epîtres pastorales.

#### IV

Après ce tour d’horizon des questions qui se posent à propos du problème «Tradition et composition dans les Actes de Thècle», j’aimerais, en guise de conclusion, énumérer les points qui me semblent acquis ou du moins discutables, et qui devraient guider la recherche future<sup>44</sup>:

1. Tout le récit concernant Thècle est introduit dans les Actes de Paul, par le presbytre d’Asie-Mineure.
2. Ce morceau a gardé quelques particularités du récit oral.
3. La tradition orale semble pouvoir être située historiquement: elle est attestée par d’autres sources indépendantes, en particulier par les Epîtres pastorales.
4. Son Sitz im Leben est un mouvement d’émancipation féminine.<sup>45</sup>
5. Concernant le noyau historique de la légende, on peut seulement spéculer: il s’agit peut-être d’une jeune fille dans l’entourage de Paul qui a souffert pour sa foi et qui est devenue l’héroïne d’un cercle de femmes chrétiennes en Anatolie.<sup>46</sup>
6. L’auteur des Actes de Paul a ajouté des retouches rédactionnelles (itinéraire des voyages de l’apôtre; discours).
7. L’Eglise de Séleucie, en quête d’une légende pour son culte de Thècle, s’est approprié les Actes de Thècle, en les développant.

*Willy Rordorf, Neuchâtel*

<sup>44</sup> Mes conclusions vont donc un peu plus loin que celles d’E. Junod, *Créations romanesques et traditions ecclésiastiques dans les Actes apocryphes des Apôtres. L’alternative fiction romanesque – vérité historique: une impasse*, Augustinianum 23 (1983) 285.

<sup>45</sup> G. Dagron, op.cit. (n. 2), 36–38, met l’accent sur cet aspect de l’histoire.

<sup>46</sup> Dans deux passages des Pères apostoliques (I Clément 6, 2 et Ignace, Rom 5, 2) on peut être tenté de voir une allusion à l’histoire de Thècle.